Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires de l'Aisne

Service environnement

Unité Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Réf. : 9510
IC/2013/168

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL instituant des servitudes d'utilité publique autour de l'installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux, exploitée par la société ARF, au Lieu-dit « Les Terres de Montigny » sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY

LE PREFET DE L'AISNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.515-8 à L.515-11 ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2002 modifié relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux ;

VU la circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance « risque technologique » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées ;

VU l'arrêté préfectoral n° IC/2006/088 en date du 30 mai 2006 créant des servitudes d'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2011 de mise en demeure de régularisation et d'autorisation provisoire d'une installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux sur le territoire de la commune de VENDEUIL, pris à l'encontre de la société ARF ;

VU la demande présentée le 9 décembre 2011, complétée le 5 décembre 2012, par la société ARF, dont le siège social est situé 22 rue Jean Messager à SAINT REMY DU NORD (59618), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux, située sur le territoire de VENDEUIL (02800) et de TRAVECY (02800) au Lieu-dit « Les terres de Montigny » ;

VU la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique, présentée par la société ARF le 9 décembre 2011 pour son site de VENDEUIL et TRAVECY ;

VU les compléments transmis par l'exploitant le 5 décembre 2012 ;

VU l'avis du service interministériel de défense et de protection civile sur le projet d'arrêté visant à instituer des servitudes d'utilité publique autour du site de la société ARF, sise au Lieu-dit « Les Terres de Montigny », sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY, en date du 6 mars 2013 ;

VU l'avis de la direction départementale des territoires de l'Aisne sur le projet d'arrêté visant à instituer des servitudes d'utilité publique autour du site susvisé en date du 6 mars 2013 ;

VU la délibération du conseil municipal de VENDEUIL sur le projet d'arrêté visant à instituer des servitudes d'utilité publique autour du site susvisé en date du 2 juillet 2013 ;

VU la délibération du conseil municipal de TRAVECY sur le projet d'arrêté visant à instituer des servitudes d'utilité publique autour du site susvisé en date du 19 juillet 2013 ;

VU le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées en date du 15 novembre 2013 ;

VU l'avis du Conseil départemental d'évaluation des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aisne en date du 29 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la société ARF exploite une installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux soumise à autorisation avec servitudes sur le territoire de la commune de VENDEUIL ;

CONSIDÉRANT que les zones d'effets induites par l'activité du site sont susceptibles de sortir des limites de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que la délivrance de l'autorisation d'exploitation de la société ARF, en application de l'article L.512-1 du code de l'environnement, nécessite l'éloignement des installations de certaines zones définies dans les documents d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié et notamment son article 3, une installation ne peut pas être autorisée si les zones d'entreposage et d'incinération des déchets se trouvent à moins de 200 mètres d'une habitation, de zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et d'établissement recevant du public ;

CONSIDÉRANT que les effets générés en dehors des limites de propriété par les aléas (toxique, thermique, surpression) en cas d'accident atteignent une distance maximale de 198 mètres d'après l'étude de dangers établie par l'exploitant en date du 15 décembre 2011 ;

Le pétitionnaire entendu,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Aisne,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté préfectoral n° IC/2006/088 en date du 30 mai 2006 créant des servitudes d'urbanisme est abrogé.

ARTICLE 2

Des servitudes d'utilité publique sont instituées autour de l'établissement ARF, situé au Lieu-dit « Les Terres de Montigny », sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY, à l'intérieur d'une bande de 200 mètres autour des limites d'exploitation de l'installation faisant l'objet de l'autorisation d'exploiter.

La zone des servitudes, les limites d'exploitation du site et les parcelles concernées figurent en annexe du présent arrêté. Le plan parcellaire définissant le périmètre de servitudes d'utilité publique est présenté en annexe I. La liste des parcelles concernées est jointe en annexe II.

Les frontières sont des courbes dont les centres sont situés sur les limites d'exploitation du site.

ARTICLE 3

Les servitudes définies dans la bande des 200 mètres sont les suivantes :

Toute nouvelle construction est interdite y compris les habitations, les zones destinées à l'habitation et les établissements recevant du public à l'exception :

- d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques ;
- de l'aménagement ou de l'extension d'infrastructures de transport nécessaires à la desserte de l'activité à l'origine des risques.

La zone comprise dans le périmètre de l'établissement faisant l'objet de l'autorisation d'exploiter est strictement réservée à l'activité de l'établissement.

Il convient de ne pas augmenter le nombre de personnes présentes par de nouvelles implantations sauf si elles sont liées à l'activité de l'établissement.

Cette zone n'a pas vocation à la construction ou à l'installation d'autres locaux habités ou occupés par des tiers.

Sont autorisés dans cette zone tous les modes d'occupation du sol liés à l'activité de l'établissement à l'origine du risque, à l'exception :

- des changements de destination des constructions existantes ;
- des constructions, des extensions et des réaménagements de locaux à usage d'habitation ou de locaux de sommeil qui n'ont pas trait au gardiennage ou à la surveillance ;
- des implantations d'établissements recevant du public.

ARTICLE 4

Dans le cas où l'institution de ces servitudes entraîne un préjudice direct, matériel et certain, elle ouvre droit à une indemnité au profit du propriétaire, des titulaires de droits réels ou de leurs ayants droit. Les modalités d'indemnisation sont celles prévues par l'article L.515-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 4

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de la justice administrative.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R.512-39 du code de l'environnement susvisé, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives de la mairie et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché aux mairies de VENDEUIL et de TRAVECY pendant une durée minimum d'un mois.

Les maires feront connaître, par procès-verbal adressé à la Direction départementale des territoires - Service de l'environnement - Unité gestion des installations classées, déchets - 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, l'accomplissement de cette formalité. Le même extrait sera affiché en permanence, de façon visible, sur le site à la diligence de la société ARF.

Un avis au public sera inséré par les soins de la Direction départementale des territoires de l'Aisne et aux frais de la société ARF dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Aisne et sur le site internet de la préfecture de l'Aisne.

ARTICLE 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, le sous-préfet de Saint-Quentin, le directeur départemental des territoires de l'Aisne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie et l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société ARF et aux propriétaires concernés, et dont une copie sera transmise aux maires des communes de VENDEUIL et de TRAVECY.

Fait à LAON, le 19 DEC. 2013

Le Préfet de l'Aisne

Hervé BOUCHAERT

ANNEXES A L'ARRÊTÉ IC/2013/ 168.. DU 19 DEC. 2013

Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de VENDEUIL et de TRAVECY, autour de l'installation de pré-traitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux, exploitée par la société ARF, au Lieu-dit « Les Terres de Montigny » à VENDEUIL

- ANNEXE I : Plan parcellaire définissant le périmètre des servitudes d'utilité publique
- ANNEXE II : Liste des parcelles concernées par les servitudes d'utilité publique

Fait à LAON, le 19 DEC. 2013

Le Préfet de l'Aisne

Hervé BOUCHAERT

Annexe I : plan parcellaire définissant le périmètre des servitudes d'utilité publique

KALIÈS

DISTANCE D'ISOLEMENT DES 200 M AUTOUR DES LIMITES D'EXPLOITATION DU SITE ARF

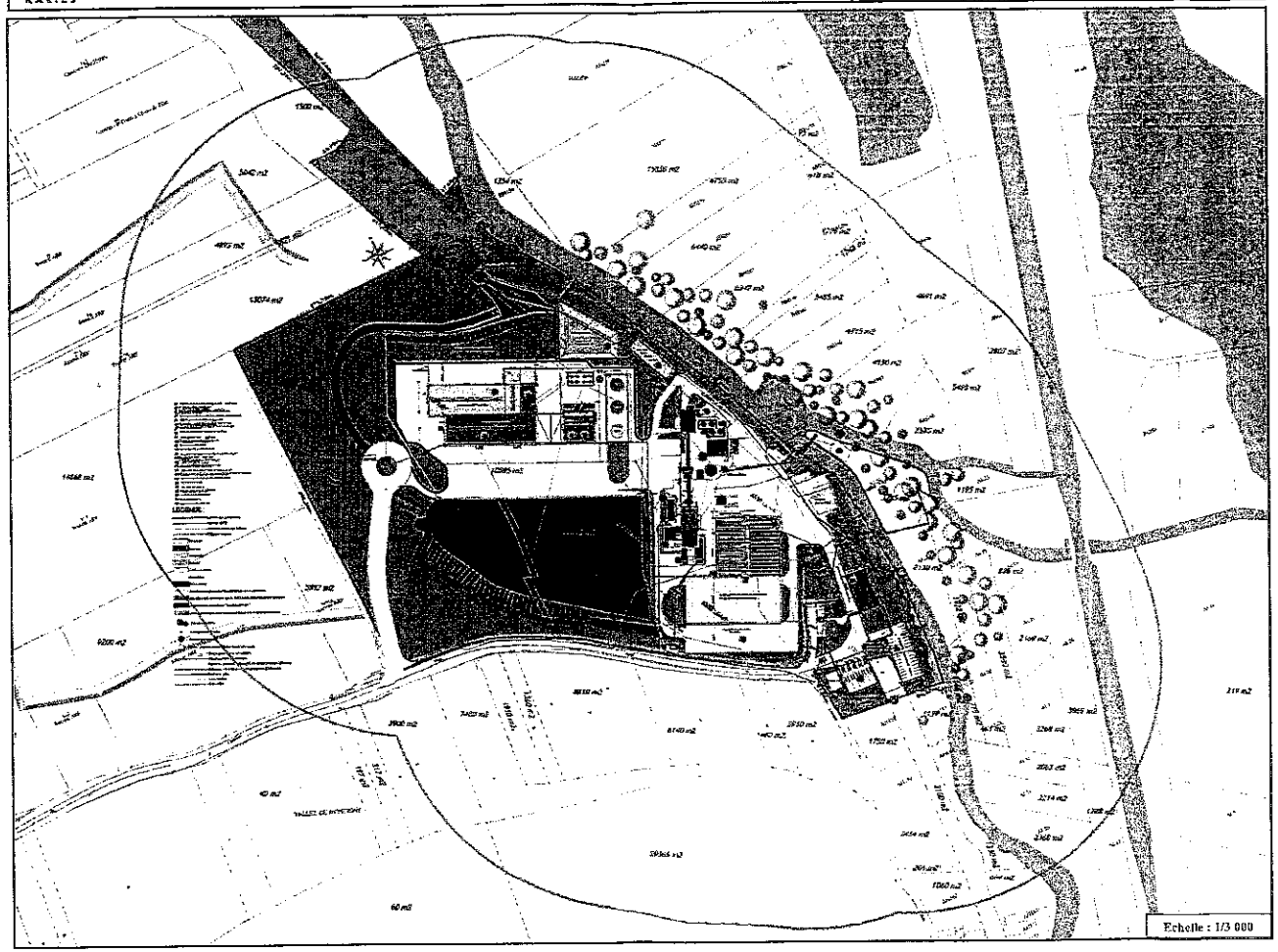

K:\dd\haveloose\ARF - VENDEUIL (02)\DDAE_V4\Images\DDAE\43-Distance isolement 200 m.doc

ENREGISTREMENT
Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour
Laon, le 13 DEC 2013
Le Préfet
Hervé BOUCHAERT

Annexe II : liste des parcelles concernées par les servitudes d'utilité publique

Liste des Parcelles concernées par les SUP

Parcelles identifiées au cadastre										
				SUPERFICIE			PROPRIETE			
		Cadastre VENDEUIL	Cadastre TRAVECY	HA	A	CA	IDENTITE	Adresse	CP	VILLE
ZA	95	x		4	01	86	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	96	x		1	25	95	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	98	x		0	31	60	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	99	x		5	3	60	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	100	x		0	59	17	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	101	x		4	58	0	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	102	x		2	56	67	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	173	x		0	18	66	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
ZA	174	x		2	71	4	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AH	89	x		0	54	93	M NETTELET/VINCENT PIERRE MARIE	2, rue Guistel	02800	VENDEUIL
AH	90	x		0	73	57	COMMUNE DE VENDEUIL		02800	VENDEUIL
AH	91	x		23	30	70	COMMUNE DE VENDEUIL		02800	VENDEUIL
AH	134	x		0	13	54	M SERAPHIN/HENRI JOSEPH EP TEYSSEDOU PIERETTE	4B, route de Laon	02800	CHARMES
AH	140	x		0	17	48	M BAILLY/J PIERRE MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE	11, rue des près	02100	ROUVROY
AH	141	x		0	34	85	M BAILLY/FREDERIC JEAN EMMANUEL	9, avenue Paul Carette	02800	VENDEUIL
AH	142	x		0	47	15	M FAVEREAUX/ANDRE PAUL MARCEL	21, rue Saint Maixent	02240	BRISSY HAMEGICOURT
AH	143	x		0	41	30	M DEGRANDE/PASCAL ROGER PROSPER	16 B, rue Quentin de la Tour	02800	VENDEUIL
AH	144	x		0	25	80	M BRUNELLE/CHARLES AUGUSTE LOUIS EP BOULANGER JOELLE ALICE	35B, rue dufour	02110	MONTBREHAIN
AH	154	x		2	02	95	BATILEASE	7, rue Philippe Noiret	59350	SAINT ANDRE LEZ LILLE
AH	155	x		1	05	95	BATILEASE	7, rue Philippe Noiret	59350	SAINT ANDRE LEZ LILLE
AH	273	x		1	62	92	MLE BRUNELLE/LAURE M BRUNELLE/JEAN CHARLES	5, rue Louis Pasteur	02800	VENDEUIL
AH	275	x		1	75	82	M LACHEROY/GERARD CHARLES EUGENE MME GERVAIS/JOSETTE MARCELINE JEANETTE	14, rue Louis Pasteur	02800	VENDEUIL
AH	277	x		1	75	32	M CHARREIRE/MAURICE HENRI STEPHEN	La Brasserie	02610	MOY DE L'AISNE
AH	278	x		0	5	82	COMMUNE DE VENDEUIL		02800	VENDEUIL
AH	279	x		0	48	10	M BAILLY/J PIERRE MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE	11, rue des près	02100	ROUVROY
AH	280	x		0	7	08	COMMUNE DE VENDEUIL		02800	VENDEUIL
AH	281	x		0	64	40	M BAILLY/J PIERRE MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE	11, rue des près	02100	ROUVROY
AH	282	x		0	12	76	COMMUNE DE VENDEUIL		02800	VENDEUIL

AH	283	x		0	63	47	MLE BRUNELLE/LAURE M BRUNELLE/JEAN CHARLES	5, rue Louis Pasteur	02800	VENDEUIL
AH	159	x		0	7	11	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AH	161	x		0	31	33	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AH	162	x		0	17	11	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AH	173	x		1	17	17	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AH	254	x		0	59	54	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AH	289	x		1	27	01	ARF	22, rue Jean Messager	59300	SAINT REMY DU NORD
AL	10		x	5	05	20	COMMUNE DE TRAVECY		02800	TRAVECY
AL	11		x	0	22	14	MME MOILLOT/SOLANGE VITALINE MARIE	45, avenue charles de gaule	08400	VOUZIERS
AL	12		x	0	20	62	M VUYLSTEKE/JACQUES AUGUSTE HENRI MME SIX/DENISE MARIE CHARLOTTE	15, rue Flamande	02800	TRAVECY
AL	13		x	0	45	40	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	14		x	0	39	69	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	15		x	0	8	36	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	16		x	0	21	69	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	17		x	0	22	68	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	18		x	0	35	40	M HENON/LUDOVIC AUGUSTE RAOUL	7, rue du Château	02800	TRAVECY
AL	19		x	0	19	22	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
AL	20		x	0	11	46	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
AL	21		x	0	4	61	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
AL	22		x	0	7	55	M FAUCHEUX/PAUL LOUIS ACHILLE	3, rue du Général Leclercq	02800	TRAVECY
AL	23		x	0	21	30	M FAUCHEUX/PAUL LOUIS ACHILLE	3, rue du Général Leclercq	02800	TRAVECY
AL	24		x	0	32	15	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AL	25		x	0	11	95	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AL	26		x	2	52	55	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
AL	155		x	0	14	17	BATILEASE	7, rue Philippe Noiret	59350	SAINT ANDRE LEZ LILLE
AL	156		x	0	8	04	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AL	157		x	0	11	39	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AL	158		x	0	17	50	ARF	22, rue Jean Messager	59330	SAINT REMY DU NORD
AL	159		x	0	34	34	MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE EP BAILLY JEAN-PIERRE	11, rue des Près	02100	ROUVROY
AL	160		x	0	13	30	MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE EP BAILLY JEAN-PIERRE	11, rue des Près	02100	ROUVROY
AL	161		x	0	2	01	MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE EP BAILLY JEAN-PIERRE	11, rue des Près	02100	ROUVROY
AL	162		x	0	17	83	MME DELACOURT/FRANCOISE LISE EP CMOLIK PATRICE HENRI P	15, rue Vauban	02800	LA FERE
AL	163		x	0	15	23	MME DELACOURT/FRANCOISE LISE EP CMOLIK PATRICE HENRI P	15, rue Vauban	02800	LA FERE
AL	226		x	1	43	30	COMMUNE DE TRAVECY		02800	TRAVECY
ZC	31		x	1	16	90	MME DEGRANDE/JEANINE HENRIETTE AMELIE EP BAILLY JEAN-PIERRE	11, rue des Près	02100	ROUVROY
ZC	32		x	0	16	0	MME MORAL/CLAUDETTE EP HENOCQUE JEAN LUC	25 rue Glaucarne	02800	VENDEUIL
ZC	33		x	0	15	30	SC AGRICOLE DE VENDEUIL	168 rue de rivoli	75044	PARIS Cedex 01
ZC	34		x	0	72	0	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE MME FAVEREAUX/JACQUELINE ANNE MARIE SIMONE EP VAN HEESWYCK ERIC CHARLES	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
ZC	35		x	0	74	80	PROPRIETE MULTIPLE 1, CF BAS DE PAGE			
ZC	36		x	0	19	10	MME PLAQUET/SYLVIE LUCIENNE HELENA EP FOISNEL SERGE	157, rue du Maréchal Leclerc	02100	SAINT QUENTIN

ZC	37		x	0	13	60	MME PATE/SUZANNE JULIA EUGENE EP GOUSTIAUX MARCEL	20, rue de Général Leclerc	02800	TRAVECY
ZC	38		x	0	88	10	PROPRIETE MULTIPLE 2, CF BAS DE PAGE			
ZC	39		x	0	61	40	M VUYLSTEKE-PREVOST/EDGARD REMY ALIDOR	2, rue du général Leclerc	02800	TRAVECY
ZC	40		x	0	14	80	MME BRUN/NOELLE MARIE THERESE	33, rue du Génarl Leclerc	02800	TRAVECY
ZC	41		x	0	39	30	M LACHEN/ERNEST PAUL MARIE JOSEPH JEAN	57, rue de Crecy	02800	CHARMES
ZC	42		x	15	27	80	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
ZC	43		x	4	41	10	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE MME FAVEREAUX/JACQUELINE ANNE MARIE SIMONE EP VAN HEESWYCK ERIC CHARLES	9, rue Flamande	02800	TRAVECY

PROPRIETE MULTIPLE 1 - INDIVISION	PROPRIETAIRE 1	MME DOLPHENS/LEONE CHARLOTTE EP BELMERE SIMON	1, rue Flamande	02800	TRAVECY
	PROPRIETAIRE 2	M VANHEESWYCK/JOSEPH ADOLPHE EP DOLPHENS RAYMONDE MARTHA	17, rue Flamande	02800	TRAVECY
	PROPRIETAIRE 3	MME DOLPHENS/AMRIE JOSPEHE LEONE EP TANIERE JEAN	1, Impasse du polygone	02800	CHARMES
	PROPRIETAIRE 4	M VAN HEESWYCK/ERIC CHARLES ARTHUR EP FAVEREAUX JACQUELINE ANNE	9, rue Flamande	02800	TRAVECY
PROPRIETE MULTIPLE 2 - INDIVISION	PROPRIETAIRE 1	M VUYLSTEKE-PREVOST/EDGARD REMY ALIDOR	2, rue du Général Leclerc	02800	TRAVECY
	PROPRIETAIRE 2	M VUYLSTEKE-PREVOST/FRANCK ODON GERARD	9B FG SAINT FIRMIN	02800	LA FERE
	PROPRIETAIRE 3	MME MARGOTTET/JACQUELINE BERNADETTE GENEVIEVE EP PREVOST JEAN	9 FG SAINT FIRMIN	02800	LA FERE

ENVIRONNEMENT

Vu pour être annexé
à notre délibération du
Laon le 19 [illegible] 3
Le Président

Hervé BOUCHAERT